

EVD KW Zentrale 1914–1918/112–113

*Le Chargé d’Affaires de Suisse à Paris, H. Schreiber,
au Chef du Département de l’Economie publique, E. Schulthess*

L urgent. Rapatriement des prisonniers de guerre

Paris, 20 août 1920

La Commission Internationale des Crédits de Relèvement se préoccupe de savoir quels sont les pays qui, à l’heure actuelle, sont prêts à verser leur cote-part respective prévue par le programme Nansen. Comme je vous l’ai annoncé, la



Suède et le Danemark sont disposés à avancer les sommes promises par eux, dès que la Trésorerie britannique aura, de son côté, versé la moitié de sa contribution totale. La Norvège est prête à faire son avance immédiatement et sans condition. La France et l'Italie sont d'accord en principe, mais les sommes prévues pour ces pays ne seront disponibles qu'une fois la ratification parlementaire intervenue.

L'incident soulevé par l'accord secret conclu entre l'Autriche et le Gouvernement des Soviets étant clos à la satisfaction de tout le monde, plus rien ne s'oppose, comme je le disais précédemment, à ce que la C.I.C.R.E. comprenne dans son activité l'exécution du programme de rapatriement. L'approche de l'automne exige que tous les fonds disponibles soient dans le plus bref délai mis à la disposition de la Commission. Comme l'a déclaré M. Nansen à la Commission, retarder plus longtemps l'œuvre de rapatriement serait non seulement renoncer à profiter des occasions de fret qui se présentent, mais surtout rendre impossible l'exécution du plan de rapatriement par la Baltique (dont les ports sont bloqués en hiver) et provoquer ainsi la mort de milliers de malheureux qu'un nouvel hiver n'épargnerait certainement pas.

Mon collaborateur M. Jovet, qui remplace M. de Stoutz comme délégué à la Commission, a cru pouvoir déclarer à M. Gorvin, Secrétaire général, que, dans ces conditions, le Gouvernement fédéral serait sans doute disposé à mettre à la disposition de la Commission le million que la Suisse avait déclaré imputer sur les 25 millions qui constituent le total de nos crédits à l'Autriche. Les commissions des Chambres ayant autorisé le Conseil fédéral à poursuivre l'exécution du contrat passé avec l'Autriche et relatif à l'envoi de denrées alimentaires, je pense qu'il sera possible de recourir à la même voie accélérée pour que la contribution promise par la Suisse pour le rapatriement des prisonniers de guerre puisse dans le plus bref délai possible être mise à la disposition de la Commission des crédits.

La question, comme vous le voyez, est extrêmement urgente et je vous serais très obligé de bien vouloir m'envoyer par télégramme des instructions me permettant de renseigner la Commission sur la possibilité d'une utilisation immédiate du crédit promis par la Suisse.¹

1. Par lettre du 24 août, le Conseiller fédéral Schulthess répondit qu'il ne serait pas possible au Gouvernement fédéral [...] den Betrag sofort zur Verfügung der Kommission zu halten. Wohl haben die Kommissionen der beiden eidgenössischen Räte den Bundesrat ermächtigt, die Hilfsaktion für Österreich vorläufig fortzusetzen, aber dies geschah einzig wegen der absoluten Dringlichkeit der Lieferung von Lebensmitteln. Wenn nun auch, wie aus Ihren Berichten hervorgeht, die sofortige Organisation der Heimschaffung der Kriegsgefangenen sehr dringlich ist, so wird es doch möglich sein, diese Aktion einzuleiten, auch wenn der von der Schweiz in Aussicht gestellte Betrag noch nicht einbezahlt ist.

Wir halten dafür, dass nach der Diskussion in den beiden Kommissionen eine sofortige Bereitstellung der bewilligten Summe nicht möglich ist, sondern dass damit zugewartet werden muss, bis die Bundesversammlung die ganze Kreditoperation genehmigt hat.

Wir ersuchen Sie deshalb, der C.I.C.R.E. mitzuteilen, dass die Schweiz den von ihr in Aussicht gestellten Betrag von 1 Million Franken erst nach Ratifikation der ganzen Kreditoperation durch die Bundesversammlung zur Verfügung stellen kann. Die Angelegenheit wird in der am 20. September beginnenden Session zur Verhandlung kommen (EVD KW Zentrale 1914–1918/112–113).

Le 27 septembre, l'Assemblée fédérale décida [...] sich an der internationalen Kreditaktion

782

26 AO ÛT 1920

zugunsten Zentral-Europas mit einer Summe von Maximum 25 Millionen Franken zu beteiligen, mit der ausdrücklichen Erklärung, *dass die Schweiz sich an keinen weiteren derartigen Kreditaktionen beteiligen könne.* (EVD KW Zentrale 1914–1918/112–113).